Image not found or type unknown

Renumeration en cheque cadeau pour un non greviste

Par **laurent71**, le **07/01/2008** à **22:54**

Bonjour,

Mon entreprise a été en grève dernierement.
75%des salariés ont fait gréve.
Afin de recompenser les non grevistes, la direction à decidé d'offrir des cheques cadeaux (de differents montants selon les responsabilités)aux non grevistes.
Ma question est de savoir si cela est legal, si ce n'est pas une forme de descrimination, et si le montant de ses cheques cadeaux est imposable.
Merci .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés